

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le 5° de l'article L. 100-2 du code de l'énergie est ainsi rédigé :

« 5° Procéder au redémarrage de la centrale nucléaire de Fessenheim et à la remise en fonctionnement de ses deux réacteurs ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fermeture de Fessenheim en 2020, sous la présidence d'Emmanuel Macron, constitue une erreur stratégique majeure et une décision idéologique contraire à l'intérêt national.

La centrale nucléaire de Fessenheim était en bon état de fonctionnement au moment de sa fermeture et aurait pu continuer à produire de l'électricité pendant encore plusieurs années.

Sa réouverture devra avoir lieu le plus tôt possible dès que les conditions techniques et les mesures de sûreté le permettront.

Il s'agit d'une nécessité pour notre souveraineté énergétique qui s'inscrit dans une politique ambitieuse de relance massive du nucléaire.